

Bulletin Municipal Coulombs-en-Valois

Le Mot du Maire

Le vendredi 11 octobre, la Mairie a organisé une “Soirée Nature” en collaboration avec Les Boucles de la Marne (AVEN du grand voyeux), le Pays de l’Ourcq (Site Natura 2000), La Région Ile-de-France, dont le thème portait sur les chiroptères.

Un documentaire très intéressant nous a été présenté par les spécialistes du Cpie-Boucles de la Marne, sur ces petits mammifères volants qui jouent un rôle écologique essentiel et qui sont malheureusement menacés de disparition dans notre région;

Le public présent a pu apprécier la qualité de présentation qui a permis à tous, d’améliorer ses connaissances sur le sujet.

Quel plaisir de voir quelques jeunes du village participer à cette présentation et porter un vif intérêt aux chauves-souris, tel Luhan H. qui a posé beaucoup de questions pertinentes.

Bravo Luhan , continue comme ça !

La soirée s’est poursuivie par une balade nocturne dans le bourg avec des détecteurs à ultra-sons pour repérer les chauves-souris,

Le Cpie Boucle de la Marne annonce que 34 espèces de chauves-souris ont été recensées en France, dont 20 se trouvent en Île-de-France.

Grâce à l’enquête organisée, à la participation active et la coopération des participants à l’enquête, l’association est ravie d’annoncer la découverte de **cinq nouvelles colonies de chauves-souris** ! Parmi elles, une découverte particulièrement marquante : la première colonie de Petit Rhinolophe du nord de la Seine-et-Marne depuis 30 ans !

Nous remercions toute l’équipe du Cpie-Boucle de la Marne et du Pays de l’Ourcq pour cette soirée.

Catherine BOUDOT.



Départ en retraite de notre agent Joël



Vendredi 4 Octobre, les élus ont réuni la famille de Joël et ses collègues de travail pour marquer son départ en retraite.

Après plusieurs décennies passées au service de la commune, l'heure de la retraite a sonné pour Joël.

La surprise fût totale pour lui car le secret avait été bien gardé. L'émotion était au rendez-vous.

Au milieu de ses enfants et leurs conjoints, de ses petits-enfants, de sa soeur et beau-frère et autres parents, Joël a découvert les cadeaux offerts par la mairie et ses collègues.

Ce fût une belle soirée, chacun s'est retrouvé autour du buffet pour partager des souvenirs.



Galaxy A54 5G
04 octobre 2024 19:47

“ Joël, tu as marqué la commune par ton travail, ta disponibilité et ta bonne camaraderie. Toujours prêt à partager ton expérience et tes qualifications ont été appréciées par les habitants “.

Que de souvenirs et de réalisations qui ont contribuées à l'entretien de notre beau village !

Nous te remercions de tout Coeur et te souhaitons une bonne retraite bien méritée !

État Civil

NAISSANCES

Anaëlle et Juliette COËNON
Le 21 août 2024

Mayron et Mayson VANWESEMAEL
Le 1^{er} Octobre 2024

Adriana ESCRIVA
Le 10 Octobre 2024

Botan RICHARD EDONGO NGONO
Le 26 Octobre 2024



Félicitations aux heureux parents !

Décès

Monsieur Bernard NOËL

le 16 Octobre 2024
dans sa 95ème année



Nos pensées
accompagnent la famille

Calendrier de cette fin d'année

Colis des Anciens
le 14 décembre au
plus tard.

Noël des Enfants le
15 décembre



L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE CONTINUE.....

Depuis le début de septembre, nous avons embauché sous contrat, deux nouveaux agents d'entretien des espaces verts et de voirie, dont une agente.

Bienvenue dans notre équipe à **Sophie et Lucas**, tous deux diplômés en espaces verts !

A cette occasion, nous avons souhaité remettre à niveau les cimetières.

Des gravillons-cailloux ont été ajoutés aux allées du Cimetière de l'Eglise. Merci à **Denis** pour ce travail effectué fin août.

Sophie a fait un magnifique travail de nettoyage des allées et même des tombes.

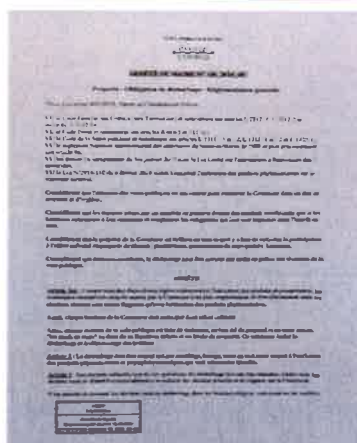
Là encore, nous rappelons aux familles proches ou éloignées, que l'entretien des sépultures leur incombe.



Nous avons également souhaité remettre en ordre l'espace public, en profondeur. C'est pourquoi, il a été procédé au nettoyage des rues, caniveaux, trottoirs et même, pieds de propriétés qui participent à la propreté générale de la rue.

Lucas a été très efficace et soigné dans cette réalisation de désherbage et de taille.

L'entretien de ces pieds de murs relève de la responsabilité du propriétaire ou du locataire et ne seront pas entretenus par la commune. Un arrêté municipal a été pris dans ce sens. On ne peut pas critiquer l'entretien du village et ne pas se préoccuper de son pas de porte !



Et bien sûr, Pascal toujours fidèle au poste et efficace !



EVENEMENT INATTENDU.....

Le 1er Octobre, un sinistre s'est produit dans une des classes de notre école qui accueille les enfants de maternelle de l'ensemble du R.P.I. Le vieux plafond caché par un faux plafond s'est effondré, entraînant dans sa chute les câbles électriques fixés directement dans ce vieux plafond, en les arrachant.

Un accident heureusement sans gravité pour les enfants !

Cet évènement nous a conduit à fermer temporairement l'école pour des raisons évidentes de sécurité. Ceci met en évidence la vétusté de ce bâtiment et étaye notre intention, à terme d'ouvrir un nouveau bâtiment scolaire.

Nous avons entamé un long parcours constitué de diagnostics, d'expertises et de travaux dont nous ignorons à ce jour, le coût et la durée.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier de travaux inattendus !



Afin que la scolarité des enfants se poursuive, les deux classes de maternelle sont, depuis le 7 Octobre, hébergées dans deux lieux d'accueil de la Commune.

Les petits sont donc contraints de se déplacer dans le village quatre fois par jour. Ils sont bien sûr, encadrés par leurs enseignantes et Atsem, mais il est nécessaire aux véhicules routiers, d'observer la plus GRANDE prudence lors du passage du groupe d'enfants dans la rue.

La sécurisation de leur parcours avec la matérialisation de "petits pas bleus" !

LA NOUVELLE AIRE DE STATIONNEMENT !



Un emplacement pour les vélos est déjà en place.

ATTENTION :
Il ne sera plus possible de se garer sous les tilleuls de la rue.

Comme annoncé en début d'année, nous avons créé un parking en face de la salle des fêtes. Il accueillera 10 places et une place handicapée. A terme un emplacement pour borne électrique est envisagé

Son coût s'élève à 37 965€ avec une subvention des Amendes de Police d'un montant de 14 000€.

Des Nouvelles du P.L.U et du VC12

Suite à l'enquête publique, le Commissaire enquêteur a établi son rapport. Celui-ci est disponible sur le site de la commune ainsi qu'en mairie, en version papier, aux heures d'ouverture au public.

ATTENTION : Les demandes d'urbanisme seront encore traitées sous R.N.U tant que le Conseil Municipal n'aura pas approuvé ce projet de P.L.U.



Travaux sur VC12 :
Ce projet est en bonne voie ! Le marché de travaux a été lancé.
Les entreprises seront consultées et les travaux vont pouvoir commencer le premier trimestre 2025.

En bref ... En bref ...



Un nouveau local poubelle a été installé au 5 rue de la pissotte. Il remplace le précédent qui était très délabré et moins fonctionnel.

Son coût = 2529,60€



MARAUDES DE LA CROIX-ROUGE
Unité Locale de Lizy sur Ourcq—77440
De Septembre 2024 à Juin 2025

NOUS VERRONS A VOTRE RENCONTRE
Tous les 15 jours
Le Vendredi soir
DE 20H00 à 23H15
ECOUTE—BOISSONS CHAUDES

POUR VOS ATTENDUS :

- Gare de Cray sur Ourcq : 20h30 jusqu'à 20h45
- Gare de Lizy sur Ourcq : 21h30 jusqu'à 21h45
- Gare de la Ferté sous Jouarre : 22h00 jusqu'à 22h30
- Théâtre de la Ferté sous Jouarre : 22h30 jusqu'à 22h40

Passage de nos maraudeurs :
Le 27/09/24, le 04/10/24, le 11/10/24, le 08/11/24, le 22/11/24, le 06/12/24 et le 20/12/24, autres dates à venir

Si vous souhaitez nous rejoindre pour participer à la croix, contactez-nous :

CONTACTEZ-NOUS AU :
01.46.11.94.41

Unité locale de Lizy sur Ourcq—4 allée de la Justice—77440 LIZY SUR OURCQ

NOS ASSOCIATIONS ONT DU TALENT (Les textes et les photos proviennent des Associations)



L'association "L'empreinte du Temps" a organisé une brocante le 12 mai, De nombreux visiteurs et exposants ont pu profiter de cette belle journée, L'association rappelle qu'il est toujours possible de visiter l'exposition du lavoir de la Pissotte en contactant M. MENU



Les Eglises Saint-Martin et Saint-Pierre sont ouvertes le premier Dimanche du mois, de 10h à 12h



Pour les prochaines manifestations, vous aurez toutes les informations dans votre boîte-aux-lettres ou renseignements au 01.60.44.47.31 M.MENU

Le 15 juin, une soirée pique-nique, malgré la pluie, mais nous avons pu organiser notre événement dans la salle des fêtes, Une superbe soirée animée par le groupe " Pick that Bow".



Pour clore les congés d'été, le Comité des fêtes a organisé, le 31 août, une sortie familiale à La mer de Sable. Le temps était au rendez-vous ! Nous remercions les participants.



Le 29 juin, l'association "Main dans la Main" a organisé un repas dansant qui a regroupé une trentaine de personnes, La salle a été prêtée aimablement par M, le maire de Vendrest. Avec nos remerciements!

NOS ASSOCIATIONS ONT DU TALENT.... Suite

Le 28 août 1937 naissait une association selon la loi de 1901 dénommée “Association communale de Chasse de Coulombs en Valois”.

87 ans après, cette aïeule se porte à merveille !

Ses 30 membres issus de milieux socio-culturels différents sont les ardents défenseurs de la ruralité et du monde associatif.



Quelques voitures anciennes étaient présentées et ont suscité l'intérêt des initiés. Les organisateurs travaillent déjà pour présenter, l'an prochain, soit des véhicules militaires liés “au débarquement”, soit du matériel agricole ancien.

Un grand Merci à la municipalité pour le prêt de matériel !

Un grand Merci à M. BONNARD André, adjoint au maire, de nous avoir honoré de sa présence lors du repas du samedi soir

Le 2 juin dernier, l'association organisait son 25ème BALL-TRAP.

Des trombes d'eau l'avant-veille, un terrain totalement détrempé Il en fallait plus pour décourager !

Sous un immense chapeau, au sol recouvert de paille et chauffé, le samedi soir, 132 convives se sont retrouvés autour de deux sangliers rôtis à la broche, de plats “faits maison”, dans une ambiance amicale et conviviale. De la Nature à l'assiette, la gastronomie fait aussi partie des valeurs !

Le lendemain, 10500 cartouches ont été tirées, en toute sécurité, avec des lots de valeur dont un poêle à granules de 1800€, pour le plus adroit. Aux différents stands, des cadeaux attendaient les enfants, les dames. La carabine à plomb a été très appréciée.

L'initiation au tir-à-l'arc par un chasseur spécialisé, laissera un bon souvenir aux jeunes passionnés.



Rendez-vous le premier week-end de Juin 2025 !



PÊLE MÊLE dernières Infos !



LE 7 SEPTEMBRE – Fête des voisins à VAUX.

En ce début du mois de septembre, ce fût une réussite pour la seconde fête des voisins, organisée et préparée par Patricia, Mélanie, Denis, Sophie, ...

Un grand nombre des habitants du hameau de Vaux se sont réunis sur la place du village, et ont passé de bons moments de convivialité, de joie, et d'échange. Cela a permis aussi de faire connaissance avec les derniers arrivés.

Soirée très sympathique, qui s'est terminée avec un joli envol de plusieurs lanternes lumineuses. Les habitants de Vaux ont hâte de se retrouver tous ensemble, l'année prochaine !

Bravo à tous et à toutes, l'équipe municipale vous remercie chaleureusement !

375 communes, en France, ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, après les inondations du 16 au 20 Octobre dernier.

Le Préfet de Seine-et-Marne a reconnu la commune en CAT-NAT suite aux glissements de terrains constatés et autres fortes coulées d'eau survenues à cette période.

Il vous est donc possible de déclarer un sinistre lié à ces conditions climatiques, auprès de votre assurance.

Renseignements à prendre en Mairie.



Suite au sinistre de l'école, une classe est installée dans le gîte de Coulombs rendant sa location impossible jusqu'à nouvel ordre.

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/>

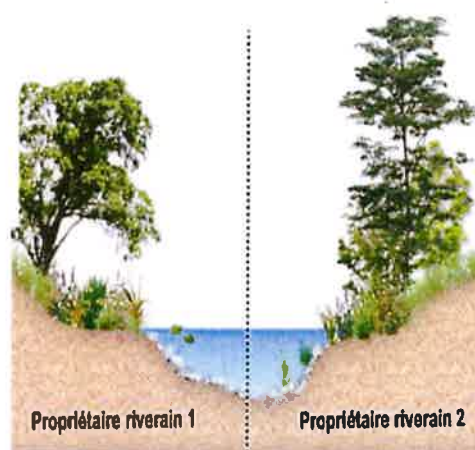


Droit de propriété

Toute personne propriétaire d'un terrain en bord de cours d'eau est propriétaire de sa berge et de la moitié du lit (article L215-2 du code de l'environnement). Néanmoins l'eau et les poissons font partie du bien commun de la nation.

Entretien régulier

Le propriétaire riverain est tenu d'entretenir le lit et les berges du cours d'eau par, l'élagage et le recépage de la végétation des rives, l'enlèvement des embâcles problématiques (risque d'inondation) et des atterrissements et le faucardage localisé (article L 215-14 du Code de l'environnement).



Le droit de propriété au bord de cours d'eau